



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3432^e séance

Vendredi 30 septembre 1994, à 16 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yañez-Barnuevo	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Wang Xuexian
	Djibouti	M. Olhaye
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Sameen
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Bratinka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Somalie (S/1994/1068)

La séance est ouverte à 17 h 5.

Souhaits de bienvenue

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sentiments de satisfaction du fait de la présence, à la table du Conseil de sécurité, de S. E. M. Povel Bratinka, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, à qui, au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Somalie (S/1994/1068)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Somalie une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Hassan (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, contenu dans le document S/1994/1068.

Les membres du Conseil sont saisis également du document S/1994/1119, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Rwanda et l'Espagne. La France, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une abstention. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 946 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mérimée (France) : La France a voté en faveur de cette résolution de nature technique qui proroge l'ONUSOM jusqu'au 31 octobre. Mon pays est conscient de ce que l'absence de progrès vers une solution politique et l'impuissance à laquelle est réduite actuellement cette force justifient un véritable débat de fond au sein du Conseil de sécurité, débat à l'issue duquel des décisions devront être prises concernant l'avenir de l'ONUSOM et le maintien de la présence des Nations Unies en Somalie.

La France s'était prononcée cet été pour une réduction échelonnée des forces de l'ONUSOM dans la perspective d'une clôture de l'opération qui était prévue en mars 1995 par des résolutions du Conseil de sécurité. Nous nous situons toujours dans cette perspective même si nous sommes disposés à engager un débat à ce sujet. Ce serait une décision grave pour le Conseil de sécurité que de clore une force de manière prématurée. Ce débat doit donc pouvoir être fondé sur des informations précises et sur des recommandations du Secrétaire général que celui-ci doit fournir dans le rapport qu'il a prévu de soumettre au Conseil le 15 octobre prochain.

Mon pays estime en tout état de cause que l'Organisation des Nations Unies devra continuer, sous une forme ou sous une autre, à jouer un rôle en Somalie afin de consolider les acquis de l'ONUSOM, d'aider, si c'est dans ses moyens, à la réconciliation nationale, et surtout de fournir une assistance humanitaire et de contribuer à la reconstruction du pays.

En attendant ce débat, il faut que les parties somaliennes soient conscientes des conséquences des décisions que pourrait être amené à prendre le Conseil. La France les appelle une fois de plus à faire taire leurs querelles en faveur d'une véritable réconciliation nationale. L'heure est vraiment venue de réunir la Conférence maintes fois reportée. Seule une solution politique permettra la reconstruction de l'économie et des institutions avec l'assistance de la communauté internationale. Mais celle-ci, et cela doit être clair, ne peut se substituer aux Somaliens qui sont seuls responsables de leur avenir.

M. Al-Sameen (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Ma délégation a étudié ce rapport avec beaucoup d'intérêt, de même qu'elle a suivi les rapports que le Secrétariat fait de temps à autre de vive voix au Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que le rapport du Secrétaire général reflète la situation déplorable qui règne en Somalie malgré les efforts énormes de la communauté internationale pour venir en aide au peuple frère de Somalie.

Ma délégation a pris note du fait qu'ONUSOM II a redéployé ses forces de manière à les concentrer dans trois endroits seulement. Il est regrettable que ce redéploiement ait pour objectif de permettre aux forces de se protéger des attaques dont ses membres ont été victimes de la part des milices somaliennes.

En d'autres occasions, la délégation de l'Oman a exprimé sa conviction que la solution du problème somalien incombe au peuple somali. Nous avons réaffirmé à maintes reprises que le rôle de l'ONU et de la communauté internationale consiste en premier lieu à aider le peuple somali à surmonter l'épreuve.

Une fois de plus, nous affirmons notre conviction que la solution du problème somalien incombe au peuple somali lui-même. Malheureusement, les Somaliens n'ont pas réagi de manière positive et n'ont manifesté jusqu'ici aucun désir de régler leurs différends. C'est pourquoi nous ne voyons pas de justification à la poursuite de la mission des Nations

Unies en Somalie. Les énormes ressources humaines et financières consacrées à la présence militaire pourraient être utilisées à meilleur escient à des fins humanitaires en Somalie.

Une fois de plus, nous lançons un appel aux dirigeants somaliens afin qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et s'emploient à mettre fin à leurs différends. Nous les prions instamment de parvenir à une réconciliation nationale et de passer à l'étape de mise en oeuvre des accords auxquels ils sont parvenus concernant leurs problèmes.

La résolution d'aujourd'hui montre, comme l'ont révélé les consultations qui ont précédé sa rédaction, que le Conseil de sécurité est à bout de patience et que le mois d'octobre sera décisif pour l'Opération des Nations Unies en Somalie. Le soutien des Nations Unies dépend désormais de ce qui sera accompli au cours de ce mois en matière de réconciliation nationale entre les parties et les factions somaliennes et de la mise en oeuvre des accords conclus entre elles. Nous espérons que les dirigeants somaliens entendront les différents appels qui leur ont été lancés et qu'ils saisiront cette dernière chance d'entreprendre la reconstruction de leur pays et de faire droit aux aspirations du peuple somali, qui n'a que trop souffert.

Pour conclure, et bien que nous aurions préféré que le projet de résolution évoque clairement la phase décisive dans laquelle l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) est entrée, y compris la possibilité d'y mettre fin, nous avons voté pour le projet de résolution, car nous croyons qu'il représente pour le peuple frère de Somalie la dernière chance de sortir de la situation où il se trouve et de régler ses problèmes.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Tout au long des quatre mois qu'a duré le mandat actuel de l'ONUSOM, il y a eu deux constantes en Somalie : une détérioration continue de la situation en matière de sécurité et l'absence totale de progrès sur la voie de la réconciliation nationale. Chacun des rapports présentés par le Secrétaire général — en juillet, en août et, à nouveau, en septembre — indique que la situation en matière de sécurité n'a fait qu'empirer. Cette détérioration générale a été ponctuée de violentes attaques contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des quatre derniers mois, des Zimbabwéens, des Indiens et des Malaisiens ont rejoint les rangs des 140 soldats de la paix qui sont morts en Somalie. Le dernier rapport du Secrétaire général continue de réciter la triste litanie des pertes passées et des dangers futurs. L'inquiétude est telle maintenant que le Commandant des forces de l'ONUSOM a été contraint

d'ordonner le retrait de nombreuses régions de Somalie, et d'ici le mois prochain, toutes les troupes seront concentrées dans trois villes seulement.

Tandis que le climat d'insécurité grandissait, la situation politique ne s'est guère améliorée. Le seul bilan des quatre derniers mois, c'est une kyrielle de promesses non tenues. La dernière fois que le Conseil a examiné le mandat de l'ONUSOM, en mai, nous espérions que les factions somaliennes allaient enfin tenir une conférence préparatoire de réconciliation nationale, laquelle avait déjà été reportée à quatre reprises. Quatre mois ont passé depuis et alors même que nous sommes réunis ici aujourd'hui, malheureusement, nous attendons toujours. En août, et de nouveau en septembre, on nous a dit qu'une conférence séparée du clan Hawiye était un préalable nécessaire à la réconciliation nationale et que nous devons donc attendre qu'elle ait lieu. Aujourd'hui, nous apprenons que cette conférence ne s'est pas non plus réunie comme prévu et qu'elle ne se réunira pas. D'aucuns continuent cependant de dire que le Conseil devrait attendre pour agir et qu'une autre conférence, prévue pour octobre celle-là, aboutira à la réconciliation politique. Après toutes les promesses non tenues par les factions somaliennes, mon gouvernement n'écouterait plus quand on l'assurera que c'est l'affaire d'un mois seulement ou d'une autre conférence.

Le moment est venu de mettre un terme à cette mission des Nations Unies. L'ONUSOM est en train d'épuiser des ressources humaines et financières peu abondantes dont la communauté internationale pourrait faire meilleur usage ailleurs. S'il est vrai que l'ONUSOM a beaucoup fait en sauvant des centaines de milliers de Somaliens de la famine, son maintien ne saurait se justifier. Face à l'intransigeance somalienne et à l'absence de volonté de parvenir à un accord politique, l'ONUSOM ne peut pas continuer à maintenir 15 000 soldats en Somalie et à dépenser plus de 2 millions et demi de dollars par jour.

La résolution adoptée aujourd'hui ne contient aucune mesure qui permette de faire face aux réalités de la situation en Somalie. Elle repousse encore d'un mois la décision touchant l'avenir de l'ONUSOM. Mon gouvernement estime que la gravité de la situation, décrite dans le propre rapport du Secrétaire général, n'autorise pas un tel délai. Le Conseil devrait plutôt convenir dès maintenant d'un retrait de l'ONUSOM, qui serait exécuté de manière sûre et ordonnée d'ici la fin de l'année. La résolution ne reconnaissant pas la nécessité d'accélérer maintenant la phase critique du retrait, mon gouvernement a été dans l'impossibilité de voter pour.

Conscient en même temps de la nécessité de poursuivre le mandat pour la protection des troupes pendant la période où s'effectuera le retrait, mon gouvernement ne voulait cependant pas, pour le moment, voter contre sa prolongation. Nous espérons sincèrement que le Secrétaire général mettra à profit les prochains jours pour finaliser le plan de retrait et qu'il soumettra dans son prochain rapport au Conseil une proposition réaliste de retrait ordonné et rapide. Nous ne voyons pas pourquoi un tel rapport ne pourrait pas être présenté prochainement au Conseil pour lui permettre d'examiner la question du retrait et de se prononcer à son sujet bien avant la fin du mandat dont la prolongation d'un mois a été décidée aujourd'hui.

Toutefois, il ne saurait y avoir de doute quant à la position de mon gouvernement. À partir de maintenant la principale préoccupation du Conseil doit être le retrait en toute sécurité des forces de l'ONUSOM. Mon gouvernement est prêt à travailler avec les autres membres du Conseil pour y parvenir. Mais le temps commence à manquer. Les soldats de la paix des Nations Unies sont chaque jour un peu plus menacés. Pas plus tard qu'hier un autre soldat a été abattu. Ni eux, ni nous ne pouvons nous permettre de tarder davantage à mettre fin à la mission en Somalie.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : La question somalienne, il est vrai, concerne en priorité les Somaliens eux-mêmes. Mais il est vrai aussi que c'est une question africaine, et plus particulièrement une question de la sous-région communément appelée la Corne de l'Afrique.

Aucune résolution ne pourra s'attaquer correctement à cette question sans tenir compte de ces trois éléments : les parties somaliennes engagées dans la situation; les pays environnants; et l'Afrique tout entière. L'échec des résolutions précédentes ne doit pas être la cause d'un arrêt dans la recherche de solutions plus appropriées que celles qui ont été adoptées jusqu'à présent.

Ma délégation voudrait demander au Conseil de sécurité et au Secrétaire général d'éviter un autre Rwanda, dont personne ne s'est encore remis. C'est pourquoi ma délégation, en votant pour la résolution, voudrait encourager la recherche de solutions à la situation en Somalie en impliquant les organisations sous-régionales et régionales africaines dans l'application des quatre points d'action contenus dans la résolution.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), en date du 17 septembre 1994.

Nous attendons avec intérêt la deuxième partie dudit rapport, qui devrait comprendre l'évaluation faite par le Secrétaire général sur les progrès réalisés en matière de réconciliation nationale ainsi que ses recommandations sur l'avenir de l'Opération des Nations Unies en Somalie. Cette deuxième partie reprendra les résultats de la visite récente qu'a effectuée en Somalie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Kofi Annan, que nous avons entendu avec intérêt nous faire part de ses premières impressions, hier, lors de la réunion officieuse avec les pays qui ont fourni des troupes à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II).

La situation actuelle en Somalie n'incite certainement pas à l'optimisme. Malgré les progrès limités qu'ont connus les démarches en faveur d'un rapprochement entre les factions somalies, il n'a même pas encore été possible de convoquer la réunion préparatoire tant attendue en vue de la conférence de réconciliation nationale, retardée depuis des mois.

Parallèlement, la situation en matière de sécurité demeure extrêmement préoccupante. Elle s'est détériorée et ne donne aucun signe d'amélioration, comme le démontrent les incidents répétés au cours desquels des organisations humanitaires et des effectifs d'ONUSOM II ont subi des attaques de milices ayant entraîné des pertes que nous déplorons tous profondément.

Ce sombre aperçu de la situation indique que les activités des milices se poursuivent et s'étendent, indépendamment de tout accord conclu entre les chefs des factions somalies. Une telle situation limite et met en péril la liberté de mouvement et l'efficacité d'ONUSOM II et des organisations humanitaires dans l'exécution de leur mandat.

Le fait est que le commandant de la Force s'est vu obligé d'entamer des préparatifs pour réduire les effectifs et les concentrer dans trois localités : Mogadishu, Baidoa

et Kismayu. Cela est symptomatique de l'incertitude actuelle qui pèse sur l'avenir de la présence de l'ONU en Somalie, avec des conséquences inévitablement négatives sur l'important travail d'aide humanitaire que réalise la communauté internationale dans ce pays.

En vertu de la résolution 946 (1994) que le Conseil vient d'adopter et conformément à la recommandation du Secrétaire général, le mandat d'ONUSOM II sera prorogé pour un mois, jusqu'au 31 octobre prochain, date à laquelle nous espérons pouvoir disposer de l'évaluation complète du Secrétaire général et de ses recommandations. Cette résolution souligne l'importance que le Conseil accorde à la nécessité de procéder à un examen approfondi et détaillé du mandat d'ONUSOM II et de son avenir. Pour cela, il faut pouvoir compter — c'est du moins l'opinion ferme de ma délégation — sur les éléments essentiels permettant de prendre la décision la plus réaliste, sans pour autant totalement abandonner le peuple somali à son sort.

En tant que membre responsable du Conseil qui considère qu'une décision affectant l'avenir de toute opération de maintien de la paix de l'ONU, et, surtout, d'une opération d'une telle importance, ne peut être prise de façon précipitée et sans que soient disponibles tous les éléments nécessaires pour porter un jugement sur la situation, l'Espagne a coparrainé le projet de résolution qui a été adopté. La teneur même de la résolution comporte un message clair rappelant aux parties somalies que la patience de la communauté internationale commence à être épuisée. Aujourd'hui plus que jamais, les parties somalies doivent démontrer leur volonté sincère de parvenir à la réconciliation nationale et à la paix en Somalie, ce qui permettrait au peuple somali de reprendre espoir et de déterminer son propre destin. Dans le cas contraire, il serait difficile de justifier le maintien d'une présence de l'ONU en Somalie dans sa forme actuelle.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 35.